

# Comment lutter contre les discriminations ?

Doc. 1

## LA LOI PUNIT LES DISCRIMINATIONS

Discriminer, c'est traiter différemment des personnes placées dans la même situation (recherche d'un emploi, d'un logement, accès à un lieu...) en utilisant un ou des motifs interdits par la loi (l'origine, le sexe, la religion, le handicap...).

Les discriminations ne respectent pas l'égalité entre les personnes, c'est pourquoi le Code pénal les punit (article 225-1).

Si une personne est discriminée, l'auteur de la discrimination risque trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (article 225-2).

## Doc. 4 Les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes (chiffres de l'INSEE).

En France, les femmes sont souvent victimes de discrimination sexuelle : pour un même travail, leurs salaires sont généralement inférieurs à ceux des hommes.

Salaire annuel net moyen selon la catégorie professionnelle et le sexe (en euros)		
Catégorie professionnelle	Femmes	Hommes
Cadres (y compris chefs d'entreprise)	37 253	48 241
Professions intermédiaires	21 380	24 320
Employés	15 755	16 772
Ouvriers	14 537	17 290
<b>Ensemble</b>	<b>19 818</b>	<b>24 446</b>



Doc. 3 S'engager contre les discriminations (campagne de communication du MRAP).

Doc. 2 La loi protège l'égalité des personnes.

Des droits pour les étrangers	Des droits pour les femmes	Des droits pour les handicapés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis 1945 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– droit de vivre sur le sol français sous certaines conditions ;</li> <li>– droit au travail dans les mêmes conditions que les travailleurs français ;</li> <li>– droit de demander la nationalité française.</li> </ul> </li> <li>• Depuis 1992 : droit de vote aux élections municipales pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis 1944 : droit de vote.</li> <li>• Depuis 1965 : droit d'exercer une profession sans l'accord de son mari.</li> <li>• Depuis 1970 : « l'autorité paternelle » devient « l'autorité parentale ». La mère et le père assurent à égalité la direction de la famille.</li> <li>• Depuis 2006 : la suppression des écarts de salaires entre les femmes et les hommes est prévue dans un délai de 5 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis 1975 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– droit à l'éducation ;</li> <li>– droit à la protection (carte d'invalidité et aide sociale) ;</li> <li>– droit au travail.</li> </ul> </li> </ul>